

RCS : AUCH

Code greffe : 3201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUCH atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00034

Numéro SIREN : 421 743 477

Nom ou dénomination : HOLDING DU TARIQUET

Ce dépôt a été enregistré le 21/08/2019 sous le numéro de dépôt 2744

B 2744



compagnie fiduciaire

NOUVELLE AQUITAINE – OCCITANIE – PARIS-ÎLE-DE-FRANCE

Dossier des comptes annuels

Pour l'exercice
du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

-o-o-o-

S.A.S. HOLDING DU TARIQUET

Lieu-dit Saint Amand

32800 EAUZE

-o-o-o-

SIRET : 42174347700018

APE : 6420Z



compagnie fiduciaire

NOUVELLE AQUITAINE - OCCITANIE - PARIS-ÎLE-DE-FRANCE

COMPTE RENDU DE TRAVAUX

En notre qualité d'Expert-Comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 12 septembre 2016, nous avons effectué une mission de **PRESENTATION** des comptes annuels de :

S.A.S. HOLDING DU TARIQUET

Lieu-dit Saint Amand
32800 EAUZE

Les comptes annuels ci-joints relatifs à l'exercice du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 se caractérisent par les données suivantes :

▶ Total du bilan.....	23 064 601 €
▶ Chiffre d'affaires	2 558 628 €
▶ Résultat net comptable	3 453 971 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de Présentation de comptes

Fait à Villenave d'Ornon,
Le 27 mars 2019

Pour la **COMPAGNIE FIDUCIAIRE**

Jean-Philippe SEGUIN
Expert-comptable Associé

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

1 rue Pablo Neruda - ZAC Madère - 33140 Villenave d'Ornon - Tél. 05 57 35 17 17 - Fax 05 57 35 17 27
www.compagnie-fiduciaire.com - cf-villenave@compagnie-fiduciaire.com

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8 000 000 EUROS - R.C BORDEAUX 326 153 984 - N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 71 320 153 984
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE LA RÉGION AQUITAINE
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE BORDEAUX





Sommaire

COMPTE DE RESULTAT	1
COMPTE DE RESULTAT DETAILLE	3
<i>Détail Des Comptes De Produits</i>	3
<i>Détail Des Comptes De Charges</i>	4
BILAN ACTIF	7
BILAN PASSIF	8
BILAN DETAILLE	9
<i>Détail des Comptes d'Actif</i>	9
<i>Détail des Comptes de Passif</i>	11
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	13
<i>PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	13
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	16
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	17
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	18
<i>AUTRES INFORMATIONS</i>	19
<i>DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE</i>	20
<i>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</i>	21
DOSSIER FISCAL	
<i>Imprimé n° 2065</i>	
<i>Liasse fiscale n° 2050 à 2059 G</i>	



COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

RUBRIQUES	France	Export	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	2 558 628		2 558 628	2 468 214
Chiffres d'affaires Nets	2 558 628		2 558 628	2 468 214
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			14 091	17 247
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			30 918	31 084
Autres produits			2 987	14 317
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			2 606 624	2 530 863
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			836 015	863 886
Impôts, taxes et versements assimilés			40 984	23 265
Salaires et traitements			1 074 766	1 100 733
Charges sociales			443 063	442 998
Dotations aux amortissements sur immobilisations			6 944	9 777
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			139 239	102 804
Autres charges			30 849	3 502
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			2 571 861	2 546 965
RESULTAT EXPLOITATION			34 764	-16 102
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			3 534 831	3 415 835
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés				-15
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			3 534 831	3 415 821
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			38	158
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			38	158
RESULTAT FINANCIER			3 534 793	3 415 663
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			3 569 557	3 399 561



COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

RUBRIQUES	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		39 134
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		39 134
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 499	1 766
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	30 500	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	39 999	1 766
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-39 999	37 368
Participation des salariés		51 810
Impôts sur les bénéfices	75 587	84 686
TOTAL DES PRODUITS	6 141 455	5 985 818
TOTAL DES CHARGES	2 687 484	2 685 385
RESULTAT NET	3 453 971	3 300 434
Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		



BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	31/12/2018 (12 mois)			31/12/2017 (12 mois)
	Brut	Amort.Déprect°	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	7 603	6 662	941	1 461
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Avances & acomptes sur immo. Incorpor.				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillage indus.	2 200	2 200		
Autres immobilisations corporelles	35 035	25 107	9 928	14 068
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participat° évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	3 884 285		3 884 285	3 914 785
Créances rattachées à des participations	17 236 290		17 236 290	14 783 019
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	300		300	3 000
ACTIF IMMOBILISE	21 165 713	33 969	21 131 744	18 716 333
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes	5 592		5 592	9 764
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	355 270		355 270	2 171 510
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Organismes sociaux				
Etat, impôts sur les bénéfices	503 027		503 027	550 115
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	13 167		13 167	19 833
Autres	860 486		860 486	1 075 871
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	149 331		149 331	103 415
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	45 984		45 984	58 284
ACTIF CIRCULANT	1 932 857		1 932 857	3 988 791
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	23 098 570	33 969	23 064 601	22 705 124



BILAN PASSIF

Présenté en Euros

	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Capital social ou individuel	1 783 654	1 783 654
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	178 365	178 365
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	88 136	88 136
Report à nouveau	16 349 555	14 214 121
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 453 971	3 300 434
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	21 853 681	19 564 709
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	344 847	205 608
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	344 847	205 608
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Associés	906	906
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	151 342	159 936
Personnel	342 710	379 623
Organismes sociaux	176 386	148 973
Etat, impôts sur les bénéfiques		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	141 383	360 759
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	53 346	52 092
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		1 832 518
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	866 073	2 934 807
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	23 064 601	22 705 124



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun événement ayant une incidence significative sur les états financiers et leur comparabilité par rapport à l'exercice précédent n'est à mentionner sur l'exercice.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 1 décembre 2018 ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

2. COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

L'entreprise bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI.

Le CICE est comptabilisé au crédit d'un sous compte 64 « charges de personnel », et s'élève pour l'exercice à 6 902 €.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts en matière d'investissement.

3. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.



4. MODE ET METHODE D'EVALUATION

➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont comptabilisés directement en charges.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue par l'entreprise :

	Durée d'utilisation
Logiciels informatiques	3 ans
Matériel et outillage industriels	3 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier	De 3 à 6 ans

➤ Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.



➤ Engagements en matière de retraite

Option retenue :

Compte tenu du turnover, du nombre de salariés et de l'âge de l'effectif, les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs.

HOLDING DU TARIQUET
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.783.654 euros
Siège social : Château du Tariquet
Lieudit « Saint Amand » - 32800 EAUZE
421 743 477 RCS AUCH

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 JUIN 2019

DEUXIEME RESOLUTION

Les comptes soumis à votre approbation font apparaitre un bénéfice de **3.453.971 euros**, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- **A hauteur de 1.103.419 euros à titre de dividende, se décomposant comme suit :**
 - **A hauteur de 300.000 euros à titre de dividende, pour l'ensemble des 528 actions de catégorie « 4 », soit une somme de 568,18 euros par action de catégorie « 4 », conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, soit un montant total versé :**
 - **Au profit de la société AG-VITI,**
A concurrence de 150.000 Euros
 - **Au profit de la société RG-VITI,**
A concurrence de 150.000 Euros
 - **A hauteur de 323.406 euros à titre de dividende, pour l'ensemble des 4.034 actions de catégorie « 2 », soit une somme de 80,17 euros par action de catégorie « 2 », conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, soit un montant total versé :**
 - **Au profit de Madame Maïté GRASA-DUBUC, usufruitière de 1.522 desdites actions, et propriétaire de 2.220 desdites actions,**
A concurrence de299.996,34 Euros
 - **Au profit de la société CM-CIC Investissement,**
A concurrence de23.409,66 Euros
 - **A hauteur de 330.013 euros à titre de dividende, pour l'ensemble des 2.574 actions de catégorie « 3 », soit une somme de 128,21 Euros par action de catégorie « 3 », conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts.**
 - **A hauteur de 150.000 euros à titre de dividende, pour l'ensemble des 4.564 actions de catégorie « 1 », soit une somme de 32,86 Euros par action de catégorie « 1 », conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, soit un montant total versé :**
 - **Au profit de Monsieur Yves GRASA, usufruitier de 3.276 desdites actions,**
A concurrence de107.668,71 Euros
 - **Au profit de Madame Maïté GRASA-DUBUC, usufruitière de 1.288 desdites actions,**
A concurrence de42.331,29 Euros

- **A hauteur de 61.581 euros, à titre de dividende complémentaire, pour l'ensemble des 11.700 actions composant le capital social, proportionnellement aux droits préférentiels de chacune des catégories d'actions, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, soit un montant total versé, se décomposant comme suit :**

○ Au profit de la société AG-VITI,
A concurrence de 8.371.39 euros

○ Au profit de la société RG-VITI,
A concurrence de 8.371.39 euros

○ Au profit de Monsieur Yves GRASA,
A concurrence de 6.008.91 euros

○ Au profit de Madame Maïté GRASA-DUBUC,
A concurrence de 19.105.05 euros

○ Au profit de la Société CM-CIC INVESTISSEMENT,
A concurrence de 19.724.26 euros

- **Le surplus, soit la somme de 2.288.971 euros au compte « report à nouveau »**

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social dans les trois mois de la décision de l'Assemblée générale ordinaire annuelle.

Sauf option pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, ce dividende sera soumis, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, au prélèvement forfaitaire unique prévu à l'article 200 A, 1 du Code général des impôts.

Ce dividende sera éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France et ayant opté pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes perçus sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 200 A, 1, B 1° du Code général des impôts, dont le taux est de 12,8%.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs à tout avocat exerçant au sein du cabinet secondaire de la société d'avocats TAJ, dont les bureaux se situent 19 boulevard Alfred Daney, 33041 BORDEAUX CEDEX, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Marie-Thérèse GRASA-DUBUC
Président de séance



Monsieur Armin GRASA
Secrétaire de séance

HOLDING DU TARIQUET

Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 1 783 654 Euros

Siège social :
SAINT AMAND - 32800 EAUZE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2018

B.J.L CONSULTANTS
Expertise comptable et Commissariat aux comptes
31 Avenue Champollion
31100 TOULOUSE

Mr Philippe HIRIART-DURRUTY
Commissaire aux comptes
10 Rue du Quatorze Juillet
31100 TOULOUSE

SOMMAIRE

- **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

- **BILAN, COMPTE DE RESULTAT, ANNEXES**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2018

SAS HOLDING DU TARIQUET

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Au capital de 1 783 654 €

Siège social : Saint-Amand

32800 EAUZE

R.C.S. AUCH 421 743 477

CODE APE : 6420Z

Aux associés de la société HOLDING DU TARIQUET,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HOLDING DU TARIQUET, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

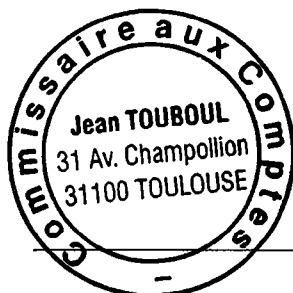
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Nous avons apprécié les principes comptables appliqués et les méthodes suivies par votre société, vérifié leur caractère approprié et leur conformité au droit français. Nous avons, en particulier, analysé les titres de participation détenus par la société, ainsi que l'ensemble des opérations intra-groupe et leur traitement comptable.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

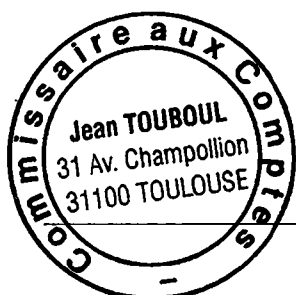
Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés :

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidence et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Présidence d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Présidence d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidence.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Toulouse,
Le 06/06/2019,

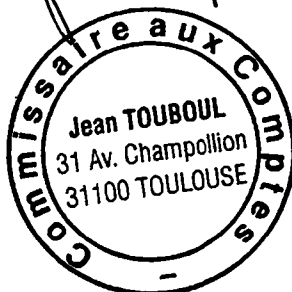
Les Commissaires aux Comptes

Jean TOUBOUL

Commissaire aux comptes

Pour la société B.J.L CONSULTANTS

Expertise comptable et Commissariat aux comptes



Philippe HIRIART-DURRUTY

Commissaire aux comptes



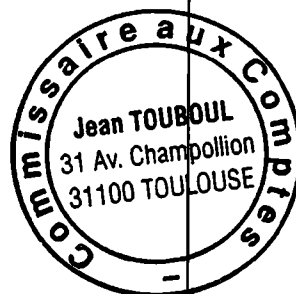
**BILAN, COMPTE DE RESULTAT,
ANNEXES**



BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	31/12/2018 (12 mois)			31/12/2017 (12 mois)
	Brut	Amort.Dépréc°.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	7 603	6 662	941	1 461
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Avances & acomptes sur immo. Incorpor.				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillage indus.	2 200	2 200		
Autres immobilisations corporelles	35 035	25 107	9 928	14 068
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participat° évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	3 884 285		3 884 285	3 914 785
Créances rattachées à des participations	17 236 290		17 236 290	14 783 019
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	300		300	3 000
ACTIF IMMOBILISE	21 165 713	33 969	21 131 744	18 716 333
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes	5 592		5 592	9 764
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	355 270		355 270	2 171 510
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Organismes sociaux				
Etat, impôts sur les bénéfices	503 027		503 027	550 115
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	13 167		13 167	19 833
Autres	860 486		860 486	1 075 871
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	149 331		149 331	103 415
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	45 984		45 984	58 284
ACTIF CIRCULANT	1 932 857		1 932 857	3 988 791
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	23 098 570	33 969	23 064 601	22 705 124

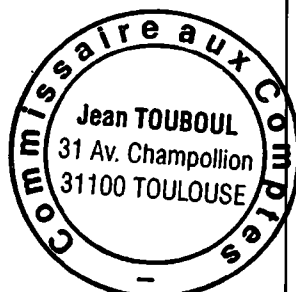




BILAN PASSIF

Présenté en Euros

	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Capital social ou individuel	1 783 654	1 783 654
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	178 365	178 365
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	88 136	88 136
Report à nouveau	16 349 555	14 214 121
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 453 971	3 300 434
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	21 853 681	19 564 709
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	344 847	205 608
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	344 847	205 608
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Associés	906	906
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	151 342	159 936
Personnel	342 710	379 623
Organismes sociaux	176 386	148 973
Etat, impôts sur les bénéfices		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	141 383	360 759
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	53 346	52 092
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		1 832 518
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	866 073	2 934 807
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	23 064 601	22 705 124





COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

RUBRIQUES	France	Export	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	2 558 628		2 558 628	2 468 214
Chiffres d'affaires Nets	2 558 628		2 558 628	2 468 214
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			14 091	17 247
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			30 918	31 084
Autres produits			2 987	14 317
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			2 606 624	2 530 863
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			836 015	863 886
Impôts, taxes et versements assimilés			40 984	23 265
Salaires et traitements			1 074 766	1 100 733
Charges sociales			443 063	442 998
Dotations aux amortissements sur immobilisations			6 944	9 777
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			139 239	102 804
Autres charges			30 849	3 502
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			2 571 861	2 546 965
RESULTAT EXPLOITATION			34 764	-16 102
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			3 534 831	3 415 835
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés				-15
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			3 534 831	3 415 821
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			38	158
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			38	158
RESULTAT FINANCIER			3 534 793	3 415 663
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			3 569 557	3 399 561

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Philippe
HIRIART-DURRUTY
Membre de la CACCC
Toulouse

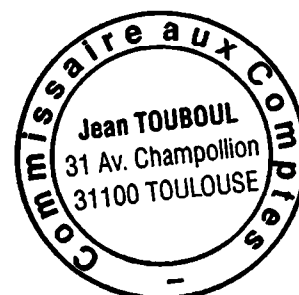
Commissaire aux Comptes
Jean TOUBOUL
31 Av. Champollion
31100 TOULOUSE



COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

RUBRIQUES	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		39 134
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		39 134
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 499	1 766
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	30 500	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	39 999	1 766
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-39 999	37 368
Participation des salariés		51 810
Impôts sur les bénéfices	75 587	84 686
TOTAL DES PRODUITS	6 141 455	5 985 818
TOTAL DES CHARGES	2 687 484	2 685 385
RESULTAT NET	3 453 971	3 300 434
Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		





ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun événement ayant une incidence significative sur les états financiers et leur comparabilité par rapport à l'exercice précédent n'est à mentionner sur l'exercice.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 1 décembre 2018 ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

2. COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

L'entreprise bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI.

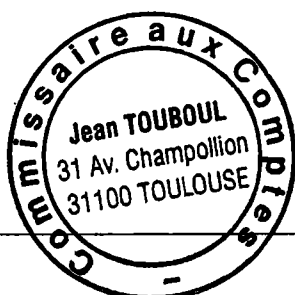
Le CICE est comptabilisé au crédit d'un sous compte 64 « charges de personnel », et s'élève pour l'exercice à 6 902 €.

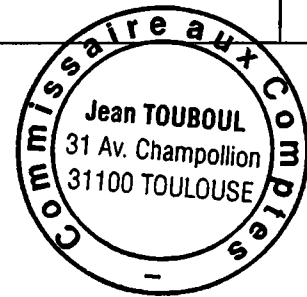
Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts en matière d'investissement.

3. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.





4. MODE ET METHODE D'EVALUATION

➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont comptabilisés directement en charges.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue par l'entreprise :

	Durée d'utilisation
Logiciels informatiques	3 ans
Matériel et outillage industriels	3 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier	De 3 à 6 ans

➤ Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.



► Engagements en matière de retraite

Option retenue :

Compte tenu du turnover, du nombre de salariés et de l'âge de l'effectif, les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs.

